

# Fonds ING pour une Société Plus Digitale

## Appel à projets 2021 : Inclusion numérique

### Contexte

Le Fonds ING pour une Société Plus Digitale vise à **renforcer l'inclusion numérique** en aidant les personnes à développer leurs **compétences numériques** et en veillant à ce que les services numériques soient accessibles à tous.

40% de la population belge ne dispose pas des compétences numériques nécessaires. Ce pourcentage s'élève à 70% lorsqu'il s'agit de personnes ayant un faible revenu ou un faible niveau d'éducation. Pour que tout le monde prenne le train du numérique, notre société doit passer à la vitesse supérieure.

Souvent, ces groupes cibles vulnérables entrent en contact avec différents acteurs sociaux (CPAS, écoles, acteurs de l'intégration, organisations de lutte contre la pauvreté, ...) qui, en plus d'offrir un conseil social, tentent également d'aider les personnes sur le plan numérique. Cependant, ces acteurs ne disposent pas nécessairement des outils et/ou de la formation nécessaire pour proposer également un accompagnement numérique.

L'appel s'adresse aux **acteurs du numérique (= organisations sociales ayant déjà développé une expertise sur l'inclusion numérique) et/ou de la formation qui souhaitent développer des formations et un accompagnement pour les organisations de première ligne.**

De cette manière, ces organisations disposeront des outils nécessaires pour guider leur public cible vulnérable.

### Aide proposée

- Un montant de **90.000 €** sera mis à disposition dans chacune des trois régions (Bruxelles, Flandre, Wallonie) pendant 2 ans.
- Le Fonds versera entre **30.000 €** et **60.000 €** par projet et par an.
- Les candidats (associations, fédérations, entrepreneurs sociaux, assistants numériques, ...) doivent proposer un projet avec des activités et des dépenses pour deux ans; une évaluation aura lieu tous les six mois. En cas de sélection, une convention sera établie pour un an.
- À la fin de la première année, les projets seront évalués par le comité de pilotage du Fonds ING pour une Société Plus Digitale. Si les projets atteignent leurs objectifs, la convention pourra éventuellement être prolongée d'un an.

### Les critères de sélection

Le projet :

- **réduit la fracture numérique** en Belgique et offre une approche particulière aux besoins spécifiques de la région dans laquelle il opère;
- vise à fournir **des formations et du soutien aux acteurs sociaux**, dans le but de sensibiliser, d'équiper et d'aider le personnel de ces organisations à fournir une assistance au numérique pour les groupes cibles vulnérables que ces organisations accompagnent;

- est une source **d'innovation** pour le secteur; l'organisation est prête à partager ses connaissances et son matériel;
- offre une solution concrète et un impact clair et mesurable en ce qui concerne le **nombre d'organisations formées** et la portée finale prévue pour le groupe cible vulnérable;
- vise à **renforcer l'autonomie et l'émancipation** du groupe cible vulnérable touché;
- favorise les liens au sein d'une communauté et **n'exclut personne**, certainement pas les plus vulnérables;
- repose sur **des collaborations** avec d'autres acteurs afin de viser les complémentarités et d'amener plus de valeur ajoutée;
- vise **la durabilité** et prend en compte l'intégration des aspects économiques, sociaux et environnementaux.

### Exemples de projets envisagés par le Fonds

- Offrir des **formations** aux compétences numériques aux organisations sociales, culturelles, de loisirs, etc. d'une région donnée qui sont confrontées à un groupe cible non qualifié sur le plan numérique, mais également socialement vulnérable.
- Développer **des méthodes d'apprentissage et des contenus éducatifs** pour aider ces organisations à traiter leur groupe cible en termes de compétences numériques.
- **Adapter le contenu des formations et des cours au groupe cible final** et à ses besoins ou exigences spécifiques (écoles, personnes âgées, personnes handicapées, etc.).
- **Coopération** sur le thème ci-dessus avec des partenaires de différents secteurs.
- **Apporter une réponse spécifique à la diversité en termes d'exclusion numérique.**

### Calendrier des projets :

- Date limite de dépôt des candidatures : 29/06/2021
- Sélection par un jury indépendant : juillet/août 2021
- Annonce des résultats : 15/09/2021
- Première année de mise en œuvre des projets : octobre 2021- septembre 2022
- Évaluation des projets : mars 2022 et août 2022
- Décision de prolongation : octobre 2022
- Poursuite de la mise en œuvre des projets : octobre 2022 - septembre 2023
- Deuxième évaluation des projets : mars 2023 et août 2023
- Achèvement des projets : août 2023